

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'AEMQ SOUTIENT LA POLITIQUE ÉNERGETIQUE DU QUÉBEC

Projet de Loi sur les hydrocarbures : la prudence est de mise

Rouyn-Noranda, le 7 juin 2016 – L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) salue l'initiative du gouvernement du Québec de déposer un projet de loi à propos de la Politique Énergétique, accélérant ainsi la transition vers l'utilisation d'énergies vertes et renouvelables. L'enjeu de la consommation d'énergie fossile et de son impact est une préoccupation des PME d'exploration minière. Des efforts ciblés doivent être consacrés aujourd'hui afin d'augmenter significativement la transition énergétique qui se révèle essentielle pour le développement futur du Québec.

« L'AEMQ supporte toutes les démarches entreprises par les divers paliers de gouvernement afin de s'engager vers un passage à une économie plus verte, favorisant ainsi la réduction de l'empreinte environnementale de l'ensemble des activités humaines. Pour ce faire, le gouvernement tout comme l'industrie, se doit d'investir dans la recherche et le développement afin de contribuer à l'implantation de cette politique. Nous souhaitons que le gouvernement soutienne l'exploration des substances minérales essentielles au développement du Québec » a déclaré M^e Frank Mariage, président du conseil d'administration de l'AEMQ.

Les PME d'exploration sont les découvreurs des métaux nécessaires à ces énergies dites vertes. Nos projets de terres rares, de lithium, de vanadium, pour ne nommer que les plus connus, sont essentiels au développement de ces technologies. Si le Québec souhaite développer une filière intégrée, ayant une autonomie d'approvisionnement, il se doit de supporter la découverte des futurs gisements qui contribueront au développement économique du Québec de demain.

L'AEMQ demeure cependant prudente en ce qui a trait à l'introduction de la loi sur les hydrocarbures à l'intérieur dudit projet de loi. Quelques semaines seront nécessaires pour en effectuer adéquatement son analyse et formuler des recommandations pertinentes au Gouvernement.

« Bien que nous soutenons le gouvernement afin qu'il se dote d'une Loi sur les hydrocarbures indépendante de la Loi sur les mines, nous demeurons soucieux de bien analyser et comprendre le contenu du projet de loi et son impact potentiel sur la loi encadrant nos activités. Nous souhaitons contribuer avec le gouvernement à la mise en place de ce projet de loi », a déclaré Mme Valérie Fillion, directrice générale de l'AEMQ.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AEMQ)

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle représentant les intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière au Québec. Fondée en 1975 l'Association a comme mission de promouvoir l'exploration durable et responsable des ressources minérales du Québec et leur contribution essentielle à l'économie québécoise. Elle rassemble 2000 membres individuels ainsi que plus de 325 membres corporatifs issus de la filière minière québécoise. Elle est dirigée par un conseil d'administration de quinze personnes issues des différentes composantes de l'exploration minière. L'Association organise annuellement Xplor, un congrès qui rassemble la filière minière québécoise et qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2016.

SOURCE ET RENSEIGNEMENTS :

Marie-France Beaudry
Directrice des communications et des relations publiques
mfbeaudry@aemq.org
819 277-3863